

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 21 décembre 2010

CABINET
Service Interministériel de
Défense et de Protection Civiles
(S.I.D.P.C.)
Affaire suivie par :
Pierre SAVES
☎ : 05.63.22.82.78
fax : 05 63 63 40 38
Mail : pierre.saves@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

**Mesdames et Messieurs les maires du
département de Tarn-et-Garonne**

Copie pour information à
Monsieur le sous-préfet de Castelsarrasin

OBJET : Sécurité dans les établissements recevant du public

Suite à l'accident survenu dans la commune de Dunes le 19 décembre 2010 - intoxication au monoxyde de carbone -, il me paraît utile de vous préciser les consignes de sécurité à mettre en œuvre en ce qui concerne le chauffage des établissements recevant du public.


Dans ce type de situation, il convient dans un souci de prévention:

- d'inciter les responsables de lieux de spectacle ou de culte à entretenir régulièrement les appareils de chauffage et à maintenir les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- de rappeler, que le chauffage des établissements par panneaux-radiants à combustible gazeux **ne doit fonctionner qu'en période d'occupation des locaux** et de s'assurer que cette obligation est respectée ;
- de recommander, en cas de chauffage du lieu par un appareil de combustion autre que les panneaux-radiants de ne pas l'utiliser en dehors de la durée de la manifestation culturelle ou culturelle et de respecter les durées d'utilisation prescrites par le fabricant ;
- de préconiser, lorsque les bâtiments accueillant ces manifestations sont chauffés par des panneaux-radiants ou des appareils à combustion, l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone fixe ou de prévoir qu'une personne présente sur les lieux de la manifestation soit dotée d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.

S'agissant du choix des détecteurs de monoxyde de carbone, il est recommandé :

- d'orienter l'achat vers des détecteurs fixes conformes à la norme NF EN 50291 ;
- d'orienter l'achat des détecteurs portatifs vers des appareils à la fois détecteurs et analyseurs (affichage du taux de monoxyde de carbone), utilisés par les services de secours. Ces appareils doivent être régulièrement étalonnés.

Le préfet,



Fabien SUDRY